

**Ecole Jack PROUST. PUILBOREAU. Année scolaire 2017/2018.**

**Compte-rendu du 3ème conseil d'école. 10 juin 2018. 18h15.**

**Présents :**

A. LECERF, directrice.

Mr A. DRAPEAU, maire. N. ROUCHE, adjointe au maire. S. GERVAIS, conseillère municipale.

S. CHATAIGNE, représentant Mr l'Inspecteur de l'Education nationale.

Mmes ALBERT, ARTIGAS, BOURASS, CHAIGNEAU, FLORENTIN, GRIGNON, LÉBOUCHER, LEROY, PORTRON, SOUCEK, et Mr RAIMOND, professeurs des écoles.

Mmes ARDOUIN, BUISSON-FEUILLET, CORNEAU, DABBADIE, DAUTHY, DELABALLE, LAFON, LEGUENNEC-LEBRUN, MARTY, MUNOZ et Mrs BOUYER, GUILLAUME, RENOUX représentants des parents titulaires.

**Absents excusés :**

Mr TROUNIAC, DDEN.

**Secrétaires de séance :**

Mme DAUTHY, (école). Mme ARDOUIN, (ARPE)

**Rentrée 2018/2019.**

Redéfinition des horaires :

Monsieur le Maire ayant souhaité revoir les horaires (votés en conseil extraordinaire en janvier : 8h30/12h, 14h/16h30), pour une meilleure harmonisation entre les 2 écoles, explique que sa responsabilité est engagée pour un enfant qui resterait seul dans le temps trop long de battement entre la fermeture de l'école maternelle et l'ouverture de l'élémentaire. Conséquence de quoi, il souhaite ramener l'horaire de fin des cours du matin à 11h50 (midi en maternelle) et l'horaire de début de cours de l'après-midi à 13h50 (13h40 en maternelle).

Un parent rappelle que les horaires votés en janvier priorisaient l'allongement du temps scolaire du matin.

Se pose, en outre, la question de l'heure du repas au restaurant scolaire, présentement servi à midi. A priori, le cuisinier est averti.

Un parent signale qu'actuellement le battement est de 20 minutes et que le choix des enseignants est respectable.

Mme Lecerf, sollicitée, ne souhaite pas revenir sur les arguments pédagogiques qui justifient l'horaire voté en janvier puisqu'ils n'ont pas changé. Cette décision revient au Maire.

Vote : contre → 0 / abstention → 12 / pour → 15. Adoption des nouveaux horaires.

Les parents s'interrogent sur un possible retour en arrière si les horaires votés ne conviennent pas. Mme Lecerf répond qu'un avenant reste une possibilité de révision éventuelle.

Effectifs prévisionnels :

- 5 professeurs sont sortants.
- 3 professeurs sont nommés. Accueil de Mme Chaigneau.

- 1 professeur supplémentaire est attendu pour les compléments de temps des professeurs à temps partiels.
- 306 élèves attendus, grosse cohorte de CP.

#### Simulation de configuration :

- Configuration envisagée : 5 fois 2 classes par niveau et 2 classes de doubles niveaux CP/CE2 et CE2/CM2, la prévision risquant d'être reconsidérée en fonction des inscriptions à venir. Cette configuration est préférable à la constitution d'un plus grand nombre de classes de doubles niveaux que les effectifs annoncés surchargerait.
- Les élèves en classe double bénéficient d'un effectif allégé. Ces classes sont constituées pour l'année, les élèves inscrits en cours d'année étant affectés sur les classes simples.
- Le cours double renforce l'autonomie des élèves. Un élève placé en cours double une année, n'y est pas l'année suivante.
- Les professeurs réunis en conseil de cycle réfléchissent au cas par cas pour la constitution des classes doubles ou pas.
- Les élèves de GS maternelle montant au CP ont été accueilli au restaurant scolaire en tutorat par les élèves de CM1 qui les encadreront à la rentrée en tant que CM2.
- 2 temps de récréations sont envisagés pour le matin comme pour l'après-midi. Il est important d'équilibrer les cohortes, les élèves sortiront par 6 classes en tenant compte de la gêne occasionnée dans les bâtiments.
- Les parents s'inquiètent des liens de camaraderies qui pourraient en être contrariés.
- Citation d'un contre-exemple : une élève en saut de classe cette année a su s'en accommoder, en retrouvant ses petites amies sur le temps de pause méridienne.

#### **Questions diverses.**

##### Débat sur la question des punitions.

- Lecture des questions posées par les parents.
- Les professeurs ont réfléchi en équipe sur les différentes modalités des réprimandes faites en classe, en sortie, en récréation suite à de l'indiscipline.
- Souvent, il y a une suspension de l'activité pour un retour au calme. Toutes les disciplines pâtissent de la gestion du groupe.
- Les parents demandent une meilleure verbalisation auprès de l'élève concerné et la communication immédiate à la famille par le cahier de liaison.
- L'équipe s'est interrogée sur l'opportunité d'envoyer la classe en sortie « piscine » ou autre quand le professeur est remplacé. Cette organisation compliquée montre sa limite. La leçon en a été tirée.
- D'après les textes pour le 1<sup>er</sup> degré, l'isolement d'un élève ne peut excéder 5 mn tout comme la retenue de récréation. Pas de châtime corporel.
- D'après le règlement, s'il y a récurrence, l'Inspecteur de Circonscription est saisi.

- Si en récréation, un professeur est averti d'un acte qu'il juge suffisamment grave, il en réfère à Mme Lecerf qui informe la famille par le cahier de liaison.
- Cette année Mme Lecerf a déjà prononcé 3 « avertissements au comportement » pour un élève de CP.
- D'une manière générale la famille est invitée à rencontrer la directrice mais souvent elle s'en abstient. Le mot peut être signé sans que l'élève se soit acquitté de la punition infligée.
- De manière spécifique, l'élève est toujours invité à exposer son point de vue, à expliquer son acte, à réfléchir au moyen de réparer.
- Un parent souligne l'intérêt d'utiliser la fiche de réflexion affichée au tableau. Mme Lecerf confirme que sa validité est trouvée dans l'exemplarité.
- S'il y a eu violence physique à la personne, la famille est avertie immédiatement par téléphone.
- Toutes sortes de comportements répréhensibles sont listées, et la liste n'est pas exhaustive. Il peut arriver cependant que ces comportements soient assimilés au jeu par les élèves comme par leur famille.
- Les familles des « victimes » ont souvent le sentiment que l'école ne répond pas ou pas à la mesure ou pas dans les délais.
- Il faut savoir, qu'en ce qui concerne les « toilettes » et les méfaits qui pourraient s'y perpétuer, la réponse est quotidienne et immédiate, un enseignant s'y trouvant en faction de surveillance à chaque temps de récréation.
- Il est gênant que les toilettes soient nettoyées dès 16h sans que les élèves puissent y revenir ensuite au besoin.
- Pour la pause méridienne la mairie a réfléchi à ne les ouvrir que momentanément, les enfants ayant toujours la possibilité de se rendre au réfectoire.
- Mr le Maire déplore que les parents ne reconnaissent pas toujours la faute de leur enfant.
- Les parents peuvent entendre que leurs enfants ont un comportement inadapté, mais signalent que la rédaction des mots de transmission peut être mal interprétée.

### **Vie de l'école.**

- Liste des sorties pour chaque classe durant l'année scolaire. Il faut souligner la grande richesse des propositions qui aboutit à beaucoup de diversité sur la scolarité de l'élève.
- Retour sur la sortie d'école.
- Remerciements de Mme Lecerf à la mairie et aux parents pour le financement des projets.
- Ouverture supplémentaire de l'exposition « Mur d'écriture », le mercredi 27 à midi et le jeudi 28 à 16h30. Reconstitution de la formule « fête d'école », mardi midi et jeudi soir de la semaine suivante pour l'année prochaine.
- L'école souligne la difficulté de recruter des parents dans certaines classes pour les sorties y compris la piscine, ce qui explique la sollicitation éventuelle des parents d'une autre classe. Pour l'activité « cyclotourisme », l'investissement est lourd.
- Remerciements de Mme Lecerf à tous les parents accompagnateurs qui donnent de leur temps.

- Mme Cornu signale l'incertitude qui pèse sur l'association de parents ARPE pour l'année à venir compte-tenu du faible investissement de ses membres dans les actions menées.
- Liaison « école/collège » : Pour le cycle 3, la concertation des professeurs de l'élémentaire et de la 6<sup>ème</sup> de collège se poursuit. Les élèves de CM2, comme chaque année ont passé une journée d'adaptation au collège Beauregard. Le Principal du collège a organisé une réunion d'information pour les parents un soir à l'école.
- Le Projet d'école a été rédigé en commun avec les deux écoles maternelle et élémentaire conformément à l'injonction institutionnelle. Les objectifs principaux sont déclinés autour du langage et de la nécessité de se construire une culture commune autour des contes. Les méthodes pour apprendre doivent évoluer sur plus de manipulations ludiques.

### **Coopérative.**

- Les subventions ont été encaissées. Mais elles arrivent tard par rapport aux projets du fait du décalage année civile, année scolaire.
- Attention à ne pas concrétiser un projet avant la certitude de son financement.
- L'ARPE ne peut rien financer avant l'action « Jus de pomme », c'est-à-dire au plus tôt décembre.
- Les comptes sont justes au centime près. Le bilan financier sera présenté à la signature, comme d'habitude, au 1<sup>er</sup> conseil d'école 2018/2019.

### **Questions supplémentaires.**

- La demande des parents est de fixer l'heure du conseil d'école de 18h30 à 20h30.
- La demande de l'équipe est que ce soit le mardi soir, veille du mercredi libéré à la rentrée.
- Décision est prise pour fixer les Conseils d'école le mardi à 18h30 à compter de la rentrée 2018/2019
- Mme Lecerf précise que la Générale de rentrée sera testée le vendredi à 20h.
- 2 Vidéoprojecteurs seront installés à la rentrée. Et 3 ordinateurs portables.
- Félicitations de Mr le Maire aux professeurs pour leur investissement et leur implication. Inquiétude quant à l'arrêt de l'ARPE.
- Remerciements de l'ARPE aux professeurs pour la tenue des stands à la fête des écoles.

Levée de la séance : 20h45.